



COMMENT CONCEVOIR SON « LOCAL DE STOCKAGE DES PRODUITS DE PROTECTION DES PLANTES » ?

Phytofar, l'association belge des produits de protection des plantes, souhaite aider l'agriculteur dans la conception et la construction du local de stockage des produits de protection des plantes. En effet, une conservation adéquate des produits est aussi un facteur important qu'il s'agit de prendre en considération pour garantir une production alimentaire de qualité, respectueuse de l'homme et de son environnement.

La législation sur le stockage des produits phytosanitaires était à l'origine uniquement de compétence fédérale. Cependant, la régionalisation des matières environnementales et l'apparition de cahiers des charges de type privé imposent la mise en application de nouvelles règles qui peuvent parfois prêter à confusion.

Comme Phytofar souhaite continuer à collaborer très étroitement avec les agriculteurs notamment dans le cadre du soutien et de la promotion d'une utilisation optimale des produits de protection des plantes, elle organise une campagne d'information sur le thème « **Local de stockage des produits de protection des plantes** ». Par cette action, Phytofar veut faire un état de la législation et des règles en matière de stockage et fournir des conseils simples et pratiques visant à garantir une manipulation sécurisée et correcte des produits de protection des plantes.

Le stockage adéquat des produits phytosanitaires garantit une bonne conservation et évite que ceux-ci ne se dégradent et perdent leur efficacité.

Un local de stockage bien conçu permet à l'utilisateur de travailler en toute sécurité, que ce soit sur le plan de sa santé ou de celle des autres (accident corporel) ou encore pour protéger l'environnement (fuite de produit dans l'environnement pouvant induire un risque de pollution du sol ou d'un point d'eau).

De plus, un local bien rangé garantit une meilleure gestion des stocks et permet d'éviter d'éventuelles erreurs dans le choix des produits.

Afin de promouvoir le bon stockage des produits de protection des plantes à la ferme, Phytofar organisera tout au long de l'année 2007, des réunions d'informations auprès des agriculteurs sur le thème du « **Local de stockage des produits de protection des plantes** ».

Le contenu de cette campagne est téléchargeable sur le site web de Phytofar : www.phytofar.be sous la rubrique « publications », elle peut aussi être commandée auprès du secrétariat de Phytofar (phytosec@fedichem.be, tel. 02/238 97 72).

De plus, les principales recommandations seront reprises dans un folder qui sera distribué aux agriculteurs en 2008.

Pour plus d'informations:

Jérôme Cogniaux

PHYTOFAR a.s.b.l.

80, Boulevard Reyers

B-1030 Bruxelles

☎ 02/238 97 82

E-mail: jcogniaux@fedichem.be